

COMMUNE DE SAINT MAXIRE

REUNION DU 13 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Christian BREMAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du conseil municipal : 08/07/2021

PRESENTS : MMS, BERTHELOT, BREMAUD, GOULARD, MARTINEAU, PRIMAULT, THIBAUDEAU, MMES BERNARD, CHATAIGNER, FERRU, NEAU, POULARD, RAYMOND, ROBINEAU

ABSENT(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : Philippe VACHER a donné pouvoir à Philippe GOULARD, Eric FAYS a donné pouvoir à Christian BREMAUD.

ABSENT(s) excusé(s) :

ABSENT(s) :

SECRETAIRE : Patrice BERTHELOT

Adoption du procès-verbal du 8 juin 2021

FETE DU 14 JUILLET : Vote d'une subvention à l'amicale des Sapeurs-Pompiers Sèvre Amont.

L'ADJOINT EXPOSE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les sapeurs-pompiers volontaires du CPI de Saint-Maxire ont été rattachés au Centre d'Incendie et de Secours d'Echiré –Saint-Gelais. Pour la première fois, la fête du 14 juillet sera organisée par l'amicale des Sapeurs-Pompiers Sèvre Amont, en regroupant les 3 communes. Cette année, c'est la commune de Saint-Maxire qui accueille cette fête.

Je vous propose d'accorder à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Sèvre Amont une participation financière de 2 000€ pour le feu d'artifice de cette manifestation, comme le font les 2 autres communes, je vous demande de vous prononcer sur cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

ADOpte la proposition

DECIDE d'accorder une participation financière à l'amicale des Sapeurs-Pompiers Sèvre Amont d'un montant de 2 000€.

COMMUNE DE NIORT : Validation et signature de l'avenant N°1 à la convention de mise à disposition des services de la fourrière pour animaux.

LE MAIRE EXPOSE

Lors du conseil municipal du 10 novembre 2020, nous avons validé la convention de mise à disposition des services de la fourrière pour animaux avec la ville de Niort. Celle-ci nous propose un avenant à la convention car quelques modifications ont été apportées sur les points suivants :

- Article 1 : Le service est assuré 7 jours /7 et 24h/24 et les horaires d'astreintes sont : 12H00 – 13H30 / 17H30 – 8h00.
- Article 4 : Les frais de pension et d'intervention sur le temps d'astreinte seront facturés après chaque service fait.

Cette dernière modification nous permettra de refacturer au propriétaire identifié les frais de pension et d'intervention avec les justificatifs afférents.

Je vous propose de valider l'avenant N°1 à la convention de mise à disposition des services de la fourrière pour animaux avec la commune de Niort à compter du 1^{er} juillet 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire

AUTORISE le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention de mise à disposition des services de la fourrière pour animaux avec la commune de Niort à compter du 1^{er} juillet 2021 (convention jointe)

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2021

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS : Désignation d'un référent ambroisie.

LE MAIRE EXPOSE

L'ambroisie est une plante annuelle, envahissante dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques. Les principales manifestations cliniques sont des rhinites, conjonctivites, trachéites, avec dans 50 % des cas l'apparition de l'asthme ou son aggravation. Elle est en pleine progression en France.

La lutte contre l'ambroisie, priorité du plan régional santé environnement, a été rendue obligatoire par arrêté préfectoral en Deux Sèvres en juin 2019. Cet arrêté fixe l'obligation de prévenir la pousse de l'ambroisie et de la détruire dans tous les milieux publics et/ou privés.

Le Maire, en vertu de l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est responsable de l'application de cet arrêté. Un ou plusieurs référents communaux ou intercommunaux ambroisie est désigné par délibération du Conseil Municipal.

Un référent ambroisie est un élu local et/ou un agent territorial et/ou un bénévole ayant plusieurs rôles de médiation dans la lutte contre l'ambroisie :

- Repérer la présence de ces espèces
- Participer à leur surveillance
- Informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération en application de l'arrêté préfectoral mentionné à l'article R. 1338-4 du Code de Santé Publique
- Veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures

Le Conseil Municipal est invité à désigner un référent Ambroisie pour son territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

DESIGNE Monsieur Philippe GOULARD en tant que référent Ambroisie pour la commune de Saint-Maxire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

IMPLANTATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA MAIRIE ET RUE SAINT-MATHIAS : Validation des devis estimatifs

L'ADJOINT EXPOSE

Lors du conseil municipal du 9 mars 2021, nous avons autorisé l'enfouissement coordonné du réseau aérien de communications électroniques dans le cadre des programmes du SIEDS rue de la Mairie et rue Saint-Mathias.

Nous devons maintenant valider les devis estimatifs des travaux d'implantation de l'éclairage public et de sécurisation BTA sur les rues suivantes :

- Rue de la Mairie, coût des travaux de dépose, pose et fournitures : 18 276.28€ HT soit 21 931.54€ TTC
- Rue Saint-Mathias, coût des travaux de dépose, pose et fournitures : 29 132.08€ HT soit 34 958.50€ TTC

Quand les devis estimatifs seront validés, la commune pourra faire une demande de subvention à hauteur de 80% du prix des fournitures.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

VALIDE les devis estimatifs de la rue de la Mairie pour un montant de 18 276.28€ HT soit 21 931.54€ TTC et le rue Saint-Mathias pour un montant de 29 132.08€ HT soit 34 958.50€ TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022

ACTIVITES ARTISTIQUES ET CULTURELLES HORS TEMPS SCOLAIRE : Prise en charge de la commune d'un euro par enfant et par séance pour les activités d'art thérapie.

LE MAIRE EXPOSE

Depuis la mise en place de la semaine de quatre jours et demi, et afin de diversifier les activités périscolaires, pour les enfants scolarisés à l'école, la commune propose aux parents l'ouverture de l'activité « art thérapie ». Du 29 avril 2021 au 30 juin 2021, onze enfants de l'école maternelle et élémentaire ont bénéficié de 6 séances à travers des activités ludiques. Toutes ces activités ont lieu au groupe scolaire et régler par la commune. En contrepartie, il sera demandé aux familles des enfants inscrits à ces activités, une participation.

Afin de diminuer celle-ci, je vous propose que la commune prenne à sa charge la somme de 1.00€ par enfant et par séance. Il restera à la charge de chaque enfant inscrit la somme de 10.50€ pour l'ensemble des séances de « art thérapie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

ADOpte la proposition du Maire

PRECISE que ces activités sont uniquement ouvertes aux enfants scolarisés à l'école de Saint-Maxire.

DECISIONS MODIFICATIVES : virements de crédits

L'ADJOINT EXPOSE

Il y a lieu de réajuster certains comptes sur le budget de l'exercice 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

Adopte le vote de virement de crédits suivants :

CREDITS A OUVRIR				
chapitre	compte	opération	nature	montant
011	60628		Fournitures travaux	+5 000.00
			total	+5 000.00

CREDITS A REDUIRE				
chapitre	compte	opération	nature	montant
011	61523		Entretien voies et réseaux	-5 000.00
			total	-5 000.00

CREDITS A OUVRIR				
chapitre	compte	opération	nature	montant
21	2188	59	Autre bien mobilier	+9 000.00
			total	+9 000.00

CREDITS A REDUIRE				
chapitre	compte	opération	nature	montant
21	21534	102	Réseau d'électrification	-9 000.00
			total	-9 000.00

INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (C.A.N.)

1. Depuis le 7 juillet 2021, la déchèterie d'Echiré a un espace « réemploi » (le site du Vallon d'Arty en a déjà une). L'association « Bazar etc » accueille les usagers et récupère les objets de seconde vie.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES : le Maire fait part à l'assemblée de ce qui suit :

- Le réaménagement du carrefour de Beaulieu se fera quand les travaux sur les ponts de la Prairie seront terminés.
- Des travaux sont programmés sur la commune de Villiers en Plaine, il y aura donc une déviation de la circulation sur notre commune du 5 juillet au 01 octobre 2021.
- Le mardi 20 juillet 2021, une journée de formation des élus se déroulera toute la journée à la Mairie sur le thème « les droits et devoirs des élus locaux ».

Lors du tour de table habituel, les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce qui suit ou sont invités à prendre certaines décisions mineures.

1. Philippe GOULARD donne les informations suivantes :
 - Les travaux des ponts de la Prairie débuteront le 6 septembre 2021.
 - Une nouvelle directrice a été recrutée à la Résidence Autonomie.
2. Jocelyne ROBINEAU donne les informations suivantes :
 - Nous avons l'autorisation de vente des lots pour le lotissement des Optoleries.
3. Patrick PRIMAULT donne les informations suivantes :
 - Un contact a été pris avec l'Atelier du Bocage pour qu'il récupère l'ensemble du matériel électrique et informatique usagé qui est stocké dans le grenier de la Mairie.

- Lecture du compte-rendu du conseil d'école du 17 juin 2021.
4. Brigitte FERRU donne les informations suivantes :
 - Comme tous les ans, l'opération « gratuité à la bibliothèque » est mis en place pour l'été.
 5. Béatrice RAYMOND donne les informations suivantes :
 - Un compte-rendu est fait sur la dernière réunion Cap'vers.
 6. Patrice BERTHELOT donne les informations suivantes :
 - Un point sur les actions qui seront faites pendant la semaine du développement durable (intervention de l'association « Bazard etc »).
 7. Céline NEAU donne les informations suivantes :
 - Un petit résumé est fait sur le jeu des 7 merveilles organisé sur les communes du Nord de la CAN.
 8. Manon CHATAIGNER donne les informations suivantes :
 - Un compte-rendu est exposé concernant la dernière réunion du RPE.

La séance est levée à 20H50

LE MAIRE,	Philippe GOULARD	Josseline ROBINEAU
Patrick PRIMAULT	Brigitte FERRU	Patrice BERTHELOT A été désigné secrétaire
Béatrice RAYMOND	Philippe VACHER A donné pouvoir à Philippe GOULARD	Jean-Luc THIBAUDEAU
Cécile BERNARD	Eric FAYS A donné pouvoir à Christian BREMAUD	Nadège POULARD
Anthony MARTINEAU	Céline NEAU	Manon CHATAIGNER